

FORMATION "Sport en milieu carcéral"

A qui s'adresse cette formation ?

- Toute personne en charge de l'encadrement sportif dans une association sportive (bénévole et salariée).
- Priorité donnée aux salariés.ées d'association sportive employeuse à jour de leur cotisation à l'Afdas.
- **Pré-requis :** avoir un diplôme permettant l'encadrement sportif contre rémunération ou avoir un diplôme fédéral permettant l'encadrement bénévole Et envoyer une copie recto/verso lisible numérisée de sa pièce d'identité (pièce obligatoire pour rentrer dans l'enceinte de l'établissement pénitentiaire).
- Maximum : 10 participants.tes

Durée et dates/lieu de formation :

- 14 heures (2 jours consécutifs)

Inscriptions :

- [Fiche d'inscription](#)

Délai d'accès à la formation :

- Jusqu'à 1 semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits. Il faudra à l'issue de votre inscription, obligatoirement joindre par mail (formation.cvl@franceolympique.com) une copie lisible recto/verso de votre carte d'identité ainsi que votre diplôme sportif.

Compétence visée :

- Développer la pratique sportive en milieu carcéral

Objectifs pédagogiques :

- Identifier le fonctionnement du milieu carcéral, les acteurs et les partenaires associés
- Encadrer un groupe de détenus.ues dans une activité physique et sportive

Contenus et programme prévisionnel :

- [Référentiel de formation](#)
-

Intervenants :

- Professionnels.les du centre pénitentiaire et de la délégation interrégionale des services pénitentiaires (DISP).
- Conseillers.ères de la DRAJES CVL.
- Chargés de mission du CROS CVL.

Pédagogie et évaluation :

- La formation alterne des temps de théorie et de temps de mise en pratique collective ou individuelle
- L'évaluation des acquis des participants se fera au fil de la formation à travers des interrogations formatives ponctuelles et à travers la mise en situation d'encadrement d'atelier sportif avec des personnes écrouées
- Un questionnaire de satisfaction en fin de formation sera envoyé par voie dématérialisée

Supports pédagogiques :

Les ressources documentaires et supports de formation seront accessibles via mail ou via une clef USB.

Allègement de formation :

Au regard de la durée de formation, il ne sera pas proposé d'allègement.

Prix de la formation :

- Gratuit car financé par les fonds conventionnels de la branche sport dans le cadre d'une action collective ou par nos partenaires institutionnels.
- Les frais annexes (restauration, hébergement, transport...) sont à la charge du ou de la participant.e ou de sa structure.

Accessibilité :

Pour toute question liée à l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées : contactez le pôle formation (coordonnées ci-dessous) afin de définir vos besoins d'aménagement et de compensation.

Contact :

- CROS Centre-Val-de-Loire, pôle formation
- Organisme de formation n°24 45 02853 45 enregistré auprès du préfet du Centre-Val de Loire, Qualiopi
- Marie-Anne TOURAULT : Email : formation.cvl@franceolympique.com ou 06.09.21.54.29.
- Sébastien NOURRY : Email : SebastienNourry@franceolympique.com ou 06.12.74.94.13

Résultats de la session précédente 2023 :

- 100% des participants ayant répondu au questionnaire de satisfaction considèrent satisfaisant ou très satisfaisant la pertinence du contenu de formation.
- Les supports de formation et langages des intervenants sont estimés satisfaisants ou très satisfaisants par les 100% des participants ayant répondu au questionnaire de satisfaction.
- 100% des participants ayant répondu au questionnaire de satisfaction ont réalisé entièrement la formation (0 abandons).
- **Les points forts** : qualité et diversité des intervenants, conciliation entre la théorie et la pratique et l'immersion avec la visite du centre pénitencier.
- **Témoignage** : *"Je venais pour découvrir un monde que je ne connaissais pas du tout, échanger avec les différentes parties prenantes. Ça vraiment été une belle expérience avec des personnes prêtes à échanger et à nous montrer leur univers et nous faire comprendre les tenants et aboutissants d'une pratique sportive pour les détenus mais également ce que cela engendré pour les établissements."*